

**PRÉFET DE LA SEINE MARITIME**

Rouen, le - 6 AVR. 2012

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Haute-Normandie**

**Service Energie, Climat, Logement et  
Aménagement Durable**

**Bureau Environnement et  
Développement Durable**

Affaire suivie par : Jean-Yves LE GOFF  
[jean-yves.le-goff@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-yves.le-goff@developpement-durable.gouv.fr)

Tél : 02 32 81 32 22 - Fax : 02 32 81 35 99

Objet : projet d'implantation de centrale photovoltaïque à Sahurs.

Monsieur le Président,

Par courrier du 13 mars dernier, vous avez appelé mon attention sur le projet d'implantation de centrale photovoltaïque à Sahurs, sur une ancienne chambre de dépôts de produits de dragage appartenant au Grand Port Maritime de Rouen.

Vous évoquez dans votre courrier des questions d'urbanisme, d'utilisation agricole des sols et d'impact paysager.

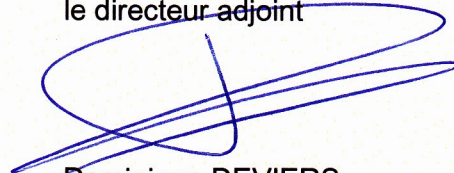
Si dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols, mon service a eu connaissance de ce projet lorsqu'il a été présenté sommairement par Terre de Soquence, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement n'est en possession d'aucun dossier.

Il ne m'est donc pas possible de répondre de façon circonstanciée à vos observations. J'en prends néanmoins note et j'en tiendrai compte lorsque je serai consulté sur ce dossier.

Je transmets par ailleurs copie de votre courrier pour information à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime qui est le service de l'Etat en charge de l'urbanisme et qui pilote, à ce titre, la procédure de révision du document de planification au nom de l'Etat.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

le directeur régional et par délégation,  
le directeur adjoint



**Dominique DEVIERS**

Monsieur le Président de l'Association  
de Défense des Berges de Seine  
26, rue de Seine  
76113 SAHURS

